

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité envi	ronnementale
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du proje	et
Curage du ravin de Saint-Macaire sur la co	mmune d'Entrevaux	
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage	e ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Commune d'Entrevaux	
Nom, prénom et qualité de la personne	Mr Lucas Guibert (Maire)	
habilitée à représenter la personne morale		AND THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPE
RCS / SIRET 2 1 0 4 0 0 7	6 8 0 0 0 1 1	Forme juridique
Joign	ez à votre demande l'anne	xe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annex	té à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
o: Caregorie(s) applicable(s) ao fable	dimensionnement correspond	
N° de catégorie et sous-catégorie		et au regard des seuils et critères de la catégorie
iv de calegorie el 3003 calegorie		iques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) nenclature IOTA qui sont concernées sont les suivantes :
10. Canalisation et régularisation des	- 3.1.2.0.	renciature for A qui sont concernées sont les suivantes :
cours d'eau :	- 3.2.1.0.	
		4
	4. Caractéristiques générale	es du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la	a rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	tuels travaux de démolition	
		raversant. Le cours d'eau sera curé sur une longueur de
l'ordre de 120 m en amont du pont et de 1 m3 à l'amont du pont et 1500 m3 à l'aval.	130 m en aval. Le volume total d	de matériaux extrait sera d'environ 3100 m3, soit 1600
ins a ramont du pont et 1500 ms a ravai.		
Un traitement sélectif de la végétation est	également prévu. Les arbres de	e diamètre supérieur à 5 cm seront abattus.

4.2 Objectifs du projet L'objectif du curage est de favoriser le transport sédimentaire dans le ravin de Saint-Macaire, au droit du pont, afin d'éviter l'exhaussement du lit qui est actuellement constaté. L'exhaussement est constaté depuis la crue du Var de 1994 qui a apporté un volume important de matériaux à l'aval du torrent de Saint-Macaire. L'exhaussement observé actuellement augmente de façon sérieuse le risque de débordement en rive droite à l'amont du pont. En arrière, on note la présence d'habitations et d'un camping. Le pont, qui permet l'accès à 3 maisons, court également le risque d'être emporté.
Un débordement est aujourd'hui possible pour des crue de temps de retour inférieur à 10 ans.
Le traitement de la végétation permettra de limiter la production d'embâcles.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Les engins de chantier accéderont au cours d'eau pour procéder au curage des matériaux. Cet accès pourra se faire à proximité du pont.
Une partie des matériaux curés sera évacuée pour combler les affouillements de berge le long du Var. L'autre partie sera laissée en berge.

La végétation sur les berges sera coupée et enlevée tandis que la végétation sur le cône au niveau du chenal sera girobroyée.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation Sans objet.

d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux 1° Sur une longueur de cours d'eau sur - 3.2.1.0. Entretien de cours d'eau ou de riverain, des dragages visés à la rubrique extraits étant au cours d'une année : 1° Supérieur à 2 000 m3 (A);	nentale devra être jointe au(x) dossientitre de la loi sur l'eau. Te IOTA concernées sont les suivantes : Te IOTA concernées sont les suivantes : Te ou activités conduisant à modifier le visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisantérieure ou égale à 100 m (A); Te canaux, à l'exclusion de l'entretien visue 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages	er(s) d'autorisation(s). profil en long ou le profil en travers du lit mineur ant à la dérivation d'un cours d'eau : sé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire es visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédimer
	projet et superficie globale de l'opératio deurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées Valeur(s)
Le volume global de matériaux curés s		valeo((s)
Le linéaire impacté par le curage sera d' nouveau lit creusé sera d'environ 15 m Le curage ne dépassera pas 2 m de pro	à l'amont du pont et 4 m à l'aval.	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 6 ° 4 8 ' 3 _ "45 Lat. 4 3 ° 5 7 ' 3 6 " 44
d'implantation Ravin de Saint-Macaire Commune d'Entrevaux	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées: Entrevaux))
4.7 S'agit-il d'une modification/exten:	u cet ouvrage a-t-il fait l'objet d nt les projet et	ge existant? Oui Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		La partie aval du projet est situé dans la zone : LE HAUT VAR ENTRE DALUIS ET PUGET-THÉNIERS ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS – ZNIEFF de Type 2
En zone de montagne ?	×		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X		
Dans une zone de répartition des eaux ?		×		
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X		
Dans un site inscrit ?	Ċ	×		
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?	
D'un site Natura 2000 ?		X	Site FR9301554 à 2.8 km	
D'un site classé ?		X	Site 0761001 d'Entrevaux à 1.2 km	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Le curage du fond du ravin de Saint-Macaire ne devrait pas entraîner de modification du niveau de la nappe, le projet prévoyant un retour partiel à la Impliquera-t-il des situation d'avant 1994. drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Environ 3100 m3 de matériaux seront extraits. Ceux-ci seront régalés à proximité. Est-il excédentaire \times en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Quelques arbres seront abattus, afin qu'il ne puissent constituer d'embâcles Est-il susceptible d'entraîner des lors d'une prochaine crue. La nature de l'existant ne sera toutefois pas perturbations, des modifiée, la forêt pouvant repousser, et la surface impactée sera très limitée. dégradations, des Le projet prévoit un retour partiel à la situation d'avant 1994. destructions de la \Box X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Le projet est éloigné de 2.8 km de la zone Natura 2000 la plus proche. Le seul Milieu naturel Si le projet est situé impact potentiel du projet pourrait concerner les chiroptères identifiés au dans ou à proximité sein de la zone Natura 2000, si ceux-ci logent dans les arbres à proximité du d'un site Natura torrent de Saint-Macaire. Toutefois, la période des travaux pourra être 2000, est-il adaptée afin de minimiser l'impact potentiel et le nombre d'arbres abattu |X|susceptible d'avoir sera très limité. un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	Au sein de la ZNIEFF de type 2 présente à l'aval du pont, 4 espèces de plantes sont susceptibles d'être présentes : Iberis Nana, Spiranthes aestivalis, Dianthus seguieri, Paeonia officinalis. Toutefois, le projet se développe sur une surface de 600 m², la ZNIEFF recouvrant une surface totale de 714 ha. De plus, on note que le secteur de travaux est actuellement très faiblement végétalisée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		Les travaux ont été prévus en raison du risque d'inondation actuel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	Seule la phase travaux nécessitera des déplacements.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Seule la phase travaux sera source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	Seuls les camions présents pendant la phase travaux émettront des rejets.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	\boxtimes		La végétation coupée devra être évacuée en partie.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou : :
6.3 Les incide	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

6.4 Description, le cas échéant, des mesure négatifs notables du projet sur l'environnemer une annexe traitant de ces éléments):	es et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets nt ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre	
one annexe namani de ces ciements).		
	7. Auto-évaluation (facultatif)	

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Les travaux ont pour but d'améliorer le fonctionnement hydro-morphologique du torrent de Saint-Macaire, afin d'offrir plus de sécurité à la population voisine. Le projet prévoit un retour partiel à la situation d'avant la crue du Var de 1994. Le milieu ne sera donc pas anthopisé, la surface impactée sera limitée et le terrain conservera sa nature initiale.

Le site est compris en dehors de toutes zones à enjeux, à l'exclusion d'une ZNIEFF de type 2. Le projet s'étend sur 600 m². l'intervention devrait durer 4 semaines maximum. Les terrains en fin d'opération seront remis en état. Une colonisation naturelle de la végétation y sera alors possible.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

***************************************	Objet
	9. Engagement et signature
le certifie su	1 Horneon Levacinode des renseignements ci-dessos [X]
Je certifie su	
Je certifie sui Fait à	Entregaux 10. 12 octobre 20/7
	Entreçais 10. 12 octobre 2017